

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

***Information du public sur les capacités financières de la SAS HAUT VANNIER
dans le cadre de la demande d'exploiter au titre d'une installation classée pour la protection de
l'environnement sur le territoire des communes de Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et
Pressigny***

En exécution du jugement n° 1501817, rendu par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne en date du 10 janvier 2019, le préfet de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté n° 1379 du 05/02/2019, la réalisation d'une enquête publique complémentaire durant 16 jours, **du 07/03/2019 au 22/03/2019 inclus**, afin de renseigner le public sur les capacités financières de l'exploitant, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et Pressigny. Cette enquête complémentaire vise à régulariser l'arrêté préfectoral n° 995 du 9 mars 2015 par l'intervention d'une décision complémentaire corrigeant le vice tenant au caractère incomplet du dossier soumis à enquête publique concernant les capacités financières de l'exploitant.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet comportant notamment les documents relatifs aux capacités financières de l'exploitant:

- sur internet à l'adresse suivante : www.haute-marne.gouv.fr, politiques publiques/risques naturels et technologiques/installations classées pour la protection de l'environnement/autorisations et enregistrement, ainsi que dans les mairies de Pressigny, Fayl-Billot et Pierremont-sur-Amance.

Le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête:

- sur les registres ouverts à cet effet en mairie de Pressigny, siège de l'enquête, de Fayl-Billot et de Pierremont-sur-Amance, aux heures d'ouverture au public ;

- par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Pressigny, siège de l'enquête (1, rue de la Mairie – 52500 Pressigny) ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr, en prenant soin de mentionner dans l'objet « information complémentaire du public-parc éolien Haut-Vannier ».

Les observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture ;

M. Francis MICHEL, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siègera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées, aux lieux et dates suivantes :

- **Jeudi 7 mars 2019 de 14 h à 16 h à PRESSIGNY,**
- **Samedi 16 mars 2019 de 10 h à 12 h à PRESSIGNY,**
- **Vendredi 22 mars 2019 de 16 h à 18 h à PRESSIGNY.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'Environnement, des ICPE et des Enquêtes Publiques) ainsi que dans les mairies de Pressigny, Fayl-Billot et Pierremont-sur-Amance. Ils seront également consultables sur le site internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur Guillaume LEROY, président de la SAS HAUT VANNIER, 1 rue des arquebusiers 67000 Strasbourg, ou au bureau de l'Environnement, des ICPE et des Enquêtes Publiques de la préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52011 CHAUMONT Cedex).